



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

nom

Question écrite n° 109106

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de lui indiquer quel a été, parmi les personnes naturalisées en 2005, le pourcentage de celles qui en ont profité pour procéder à une francisation de leur nom de famille. Il souhaiterait également savoir quel est ce pourcentage pour chacune des dix nationalités d'origine les plus représentées parmi les personnes naturalisées. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

### Texte de la réponse

En 2005, 101 785 personnes, y compris les enfants mineurs bénéficiant de l'effet collectif prévu à l'article 22-1 du code civil, ont été naturalisées ou réintégrées dans la nationalité française par décret. La francisation de nom a été accordée à 657 personnes, représentant ainsi un pourcentage de 0,64 % des acquérants. Ce faible taux de francisations est similaire à celui des années précédentes : le taux était de 0,58 % en 2003 soit 451 francisations sur un total de 77 102 acquérants et de 0,65 % en 2004, soit 651 francisations sur un total de 99 368 acquérants. Le tableau ci-après concerne les taux de francisations de nom des personnes naturalisées ou réintégrées pour chacune des dix premières nationalités d'origine.

NATIONALITÉ antérieure	NOMBRE d'acquisitions ou de réintégrations par décret	NOMBRE de francisations de noms	%
Maroc	25 837	18	0,06
Algérie	19 761	5	0,02
Turquie	8 368	41	0,48
Tunisie	7 574	2	0,02
Portugal	2 627	3	0,11
Congo (Rép.dém.)	2 369	11	0,46
Serbie-et-Monténégro	2 263	21	0,92
Sri Lanka	1 923	8	0,41
Haïti	1 918	1	0,05

Sénégal	1 759	0	0,00
---------	-------	---	------

## Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 109106

**Rubrique :** État civil

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** cohésion sociale et parité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 novembre 2006, page 11522

**Réponse publiée le :** 27 février 2007, page 2126